

Grille de sélection – IPAGE transformation/commercialisation

Critères de sélection	Descriptif et éléments d'appréciation	Points
Jeune agriculteur / Nouvel agriculteur	Présence d'au moins un jeune agriculteur ou nouveau agriculteur au sens de l'appel à projets au sein de la structure porteuse du projet.	15
Capacité de production / Amélioration des conditions de travail	Création ou modernisation d'un atelier de transformation	20
	Augmentation de capacité	10
	Projet permettant une amélioration des conditions de travail	5
Performance économique	Excédent Brut d'Exploitation (EBE) – annuités – prélèvements > 0	10
	Le projet est en lien avec une filière minoritaire (toutes filières hors bovins)	5
Demandeur situé en Zone de Montagne	Siège du demandeur situé sur une commune de Zone de Montagne (Zone du Massif des Vosges définie par le décret n° 2004-69 du 16 janvier 2004).	15
Démarche qualité	Projet concerne au moins 1 produit transformé et/ou vendu sous signe officiel de qualité (SIQO) : appellation d'origine contrôlée (AOC), appellation d'origine protégée (AOP), indication géographique protégée (IGP), label rouge, spécialité traditionnelle garantie (STG), agriculture biologique (AB) ou en cours de conversion	10
	Projet concerne au moins 1 produit transformé et/ou vendu sous cahiers des charges régionaux (La Lorraine Notre Signature, Alsace qualité, Alsace Qualité Produits du Terroir, Savourez la Champagne Ardenne, Fruits et légumes d'Alsace, Valeurs Parc naturel régional)	10
	Demandeur adhérent ou en cours d'adhésion à une démarche qualité produits-accueil (Bienvenue à la Ferme)	
Projet collectif	Projet collectif (local de transformation et/ou de vente collectif) porté par au moins 3 exploitants ou entités	5
Commercialisation	Création ou modernisation d'un point de vente	20
	Etude de marché préalable à la création de l'atelier de transformation et/ou point de vente	10
Projet ayant une dimension environnementale	Recours à des énergies renouvelables éolien, solaire, géothermie, méthanisation...)	10
	Utilisation de bio-matériaux pour le projet de (construction, isolation...)	
	Limitation des emballages	10
	Certification HVE 3	10
		155

La note minimale est de 40 points